



Digne-les-Bains, le 23 janvier 2020

**Elections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020**

**Déclaration de candidatures**

Le dépôt des candidatures pour le premier tour des élections municipales est ouvert du lundi 10 février au jeudi 27 février 2020 à 18h00.

Les candidatures doivent être déposées par arrondissement auprès de la préfecture ou des sous-préfectures. Toute candidature envoyée par courrier ou par courriel est irrecevable.

**La préfecture** recevra sur rendez-vous les candidatures pour les communes de l'arrondissement de Digne-les-Bains de 8h30 à 12h30 du 10 février au 26 février 2020 et sans rendez-vous de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le jeudi 27 février 2020.

**La sous-préfecture de Barcelonnette** recevra sur rendez-vous les candidatures pour les communes de l'arrondissement de Barcelonnette du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 du 10 février au 26 février 2020 et sans rendez-vous de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le jeudi 27 février 2020.

**La sous-préfecture de Castellane** recevra sur rendez-vous les candidatures pour les communes de l'arrondissement de Castellane de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 du 10 février au 26 février 2020 et sans rendez-vous de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le jeudi 27 février 2020.

**La sous-préfecture de Forcalquier** recevra sur rendez-vous les candidatures pour les communes de l'arrondissement de Forcalquier de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 du 10 février au 26 février 2020 et sans rendez-vous de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le jeudi 27 février 2020.

La prise de rendez-vous se fait en ligne à l'adresse suivante :

[www.rdvmun.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/RDV-elections-municipales](http://www.rdvmun.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/RDV-elections-municipales)

Les candidats sont invités à ne pas attendre le dernier moment pour déposer leur candidature afin de pouvoir éventuellement compléter leur dossier en cas de besoin.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet de la préfecture [www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr) (actualités > guides du candidat) afin de préparer au mieux le dépôt des candidatures.

Aucun dossier incomplet ne sera accepté.